

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 31 Janvier 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

19/008/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE
L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Valorisation
des activités 2018 du Service de la Jeunesse.

18-33352-DEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation du bilan annuel 2018 relatif aux actions en faveur des structures associatives, effectuées dans le cadre des activités proposées par le Service de la Jeunesse.

Le Service de la Jeunesse a pour mission de mettre en œuvre des programmes éducatifs et des actions de loisirs créatifs en faveur des jeunes Marseillais durant les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ils s'inscrivent dans le thème « Apprentissage citoyen et démocratie de proximité » du plan « Mieux Vivre Ensemble » et portent sur l'apprentissage de l'écocitoyenneté, du respect des valeurs civiques et du renforcement du lien social.

Ainsi, toutes les activités qui sont proposées s'attachent à promouvoir les notions d'engagement et d'ouverture aux autres pour contribuer à l'appropriation de comportements citoyens et responsables auprès des jeunes participants.

Dans ce cadre, le Service de la Jeunesse a développé de nombreuses activités sportives, culturelles ou environnementales, en 2018, avec différents partenaires, dont les structures sociales, réparties sur l'ensemble de la commune.

La délibération n°17/2414/ECSS du 11 décembre 2017 prévoit dans ce cadre la mise en œuvre des activités et la convention cadre à passer avec les associations concernées.

Le présent rapport établit dans son annexe le bilan pour l'année 2018 des actions effectuées en faveur des structures associatives ainsi que leur valorisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°17/2414/ECSS DU 11 DECEMBRE 2017
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est approuvé le bilan annuel 2018, présentant un montant total de 144 800,50 Euros (cent quarante quatre mille huit cents Euros et cinquante centimes) annexé à la présente délibération, relatif aux actions en faveur des structures associatives, effectuées dans le cadre des activités proposées par le Service de la Jeunesse

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.
Abstention du Groupe les Marseillais
d'Abord**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**